AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**219C0367**
FR0010207795-FS0186

1er mars 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**HARVEST**

(Alternext)

Par courrier reçu le 1er mars 2019, la société par actions simplifiée Winnipeg Participations[1] (5 rue de la Baume, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 février 2019, indirectement par l'intermédiaire de la société Harvest Group[2] qu'elle contrôle, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société HARVEST, et détenir directement et indirectement 931 202 actions HARVEST représentant 1 645 188 droits de vote, soit 66,23% du capital et 70,46% des droits de vote de cette société[3] répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| Harvest Group | 807 026 | 57,40 | 1 593 904 | 68,26 |
| Winnipeg Participations | 51 284 | 3,65 | 51 284 | 2,20 |
| Autodétention[4] | 72 892 | 5,18 | - | - |
| **Total Winnipeg Participations** | **931 202** | **66,23** | **1 645 188** | **70,46** |

Ce franchissement de seuils résulte (i) de l'acquisition par Winnipeg Participations (par voie d'apport et de cession d'actions) de 100% des actions de la société Harvest Group, et (ii) de différentes opérations de cession d'actions HARVEST effectuées hors marché au profit du déclarant[5].

_____

[1] Société détenue à 100% par la société par actions simplifiée Financière Winnipeg, laquelle est contrôlée par la société Five Arrows Holding VII S.à r.l., elle-même détenue indirectement par des fonds dont la société par actions simplifiée Five Arrows Managers assure la gestion directe et déléguée. Il est précisé qu'au résultat des opérations intervenues le 27 février 2019, les « fondateurs » et les « managers cercle 1 » détiennent respectivement 35,03% et 5,90% du capital de la société Financière Winnipeg, étant précisé que cette participation sera réduite après l'offre en fonction du nombre de titres acquis dans l'offre (cf. notamment D&I 219C0364 du 28 février 2019).

[2] Société détenue à 100% par Winnipeg Participations à l'issue des opérations intervenues le 27 février 2019 (la société Winnipeg Participations ayant en effet acquis, à cette date, la totalité des actions composant le capital de la société Harvest Group auprès de MM. Brice Pineau et Jean-Michel Dupiot par l'intermédiaire de leur *holding* patrimoniale).

[3] Sur la base d'un capital composé de 1 406 044 actions représentant 2 334 883 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[4] Autodétention agrégée en application de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

[5] Cf. notamment communiqué diffusé par la société HARVEST le 27 février 2019 et D&I 219C0364 du 28 février 2019.